

TRANSACTION: ESTIMATION - VENTE- ACHAT - LOCATION (T.V.A. 20%)

VENTE	
PRIX DE VENTE	Honoraires vendeur TTC
JUSQU'À 30 000 €	1 500 €
DE 30 001 € 0 70 000 €	8,50%
DE 70 001 € à 100 000 €	8,00%
DE 100 001 € à 125 000 €	7,50%
DE 125 001 € à 150 000 €	7,00%
DE 150 001 € à 200 000 €	6,00%
DE 200 001 € à 250 000 €	5,75%
DE 250 001 € à 300 000 €	5,50%
DE 300 001 € à 400 000 €	5,25%
A PARTIR DE 400 001 €	5,00%

LOCATION		HONORAIRES H.T.
PRESTATIONS		
Honoraires Etats des Lieux (par partie Propriétaire et Locataire)		2,50€/M ²
Honoraires Part Propriétaire	Rédaction de bail, constitution dossier, visites	Plafond Loi Alur: 8€/m ² Zone non tendue 10€/m ² Zone tendue -12€ m ² Zone très tendue
Honoraires Part Locataire		
Honoraires entremise (à la charge du propriétaire)		150 €
Honoraires code civil / parking		1 mois de loyer CC + TVA
Honoraires baux commerciaux - charge preneur		30% du loyer annuel H.T- H.C
Honoraires renouvellement baux commerciaux - charge preneur		au réel sur note d'honoraires
Honoraires renouvellement bail habitation (par partie Propriétaire et Locataire)		90 €

Intermédiaire entre vendeur et acheteur pour la vente ou l'achat d'un bien immobilier sur le montant du prix de vente

Ces honoraires comprennent, les prestations de visites, de négociation, la rédaction du compromis de vente et le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique.

Les honoraires sont à la charge du mandant - Applicable pour les mandats de vente, mandat de recherche.

MISE EN VENTE DANS LE CADRE D'UNE SUCCESSION

A titre exceptionnel, les honoraires de vente seront portés à la charge des acquéreurs, se référer au barème ci-dessus.

AVIS DE VALEUR

Pour une mise en vente: GRATUIT

Pour donation, succession, partage ou rachat: 250€ TTC*

**Déductible des honoraires en cas de mise en vente ultérieure*

TARIFS APPLICABLES A COMPTER DU 25/09/2024 et du mandat N°2090
AUCUNS HONORAIRES ET FRAIS NE SONT DUS AVANT LA CONCLUSION D'UN CONTRAT
LA DELIVRANCE D'UNE NOTE EST OBLIGATOIRE

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

